

## Éditorial

### Donner sa langue au cinéma

Michel Coulombe

Volume 7, numéro 4, mai-juillet 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/34477ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Coulombe, M. (1988). Éditorial : donner sa langue au cinéma. *Ciné-Bulles*, 7(4), 2-3.

Michel Coulombe

« 19. L'article 83 de cette loi est remplacé par le suivant :

« 83. La Régie appose des visas selon les règles suivantes :

1. si une version autre qu'en français est présentée avec une copie doublée en français, la Régie appose un visa sur autant de copies doublées en français que de copies en version autre qu'en français; sauf dans les cas et aux conditions déterminés par règlement du gouvernement, la personne qui demande le visa doit s'engager auprès de la Régie à exploiter simultanément les copies doublées en français;

2. si seule existe une version autre qu'en français et que la personne qui demande le visa dépose à la Régie un contrat assurant le doublage en français du film au Québec et la preuve de la remise des éléments de doublage auprès de la personne qui en est chargée, la Régie appose un visa temporaire sur le nombre de copies, pour la durée et suivant les autres conditions déterminées par règlement du gouvernement;

3. si la personne qui demande le visa établit que seule existe une version autre qu'en français, un visa temporaire est apposé par la Régie sur une seule copie pour la durée et suivant les conditions déterminées par règlement du gouvernement. » (Projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications)

## Donner sa langue au cinéma

■ Vivre en français en Amérique du Nord n'est pas chose facile, on en conviendra sans trop protester même s'il se trouve encore, au Canada, des extrémistes aux dents usés pour grogner, imbéciles et grotesques : « *Bilingual today, french tomorrow* ». Malgré les lois et les mouvements migratoires, la petite société québécoise d'expression française demeure vulnérable, on le sait, puisque sa langue est en marge de celle du continent. Il ne pourra jamais en être autrement. Cet état quelque peu précaire est indissociable de son existence même. S'il paraît vain de crier haro sur la majorité anglophone du lever du jour à la tombée de la nuit, chacun sait que le Québec francophone est condamné à une extrême vigilance, aussi est-il naturel que, quel que soit l'angle sous lequel on l'aborde, la question linguistique soulève des passions et fasse place aux excès. Le cinéma étant un art très largement diffusé, il est parfaitement normal qu'on ait souhaité l'inclure dans l'analyse de la situation linguistique du Québec de cette fin de siècle. Quelle langue parlent les films produits au Québec? Quelles sont l'influence et la responsabilité des festivals? Quelle est la langue des salles de cinéma du Québec? L'étonnant est certainement qu'on s'étonne, dans certains milieux, de voir discutées pareilles questions.

D'abord la production. Les producteurs québécois, sceptiques face aux produits francophones ou attirés par la rentabilité dans un Québec où la réussite personnelle est devenue un objectif applaudi et l'épargne-action un outil modèle, ont été plus d'une fois tentés par la langue de la minorité audible, l'anglais. Désormais, Pierre David ne se préoccupe plus des **Aventures d'une jeune veuve**, il participe au rêve californien. Denis Héroux, père de Valérie et citoyen du monde, travaille à Toronto,

une ville à la mesure de ses ambitions. Claude Gagnon n'a jamais eu tant de facilité à faire un film qu'en adoptant la langue des Américains et en dépensant les yens des Japonais. Rock Demers peut continuer de tourner les excellents films d'André Melançon grâce au vaste marché que lui ouvrent, rapidement, les Contes pour tous (*Tales for all*) qu'il produit en langue anglaise (**Peanut Butter Solution** et **Great Land of Small**). Quant au réalisateur Jean-Claude Lord, il a laissé derrière lui les colombes, le bingo et les éclairs au chocolat; à lui l'anglais, à lui le monde et tant mieux si on lui offre de tourner **la Grenouille et la baleine** ou **Lance et compte** quand il a un peu de temps à lui. De son côté, Jean Beaudin a bien tenté de tourner un long métrage en langue anglaise, **Ann McNeil** mais il a dû déclarer forfait.

Dans ce contexte, on peut, sans trop se tromper, parler d'une tendance vers l'anglais et personne ne paraît très surpris lorsque, de temps à autre, un réalisateur ou un producteur québécois un peu amer ou très ambitieux déclare qu'il n'aura peut-être d'autre choix que de se tourner vers l'autre langue officielle pour poursuivre sa carrière. Un ange passe et la menace, bien tangible, plane, grimaçante, au-dessus des plateaux de tournage. On a envie de répondre, cynique, que la liste des **Night Magic**, **Morning Man**, **Tobey McTeague** et compagnie, est suffisamment longue, merci, pour décourager qui que ce soit de fabriquer du rêve américain en terre québécoise et que la communauté « humiliée » dont s'inquiétait si courageusement l'empathique commissaire aux langues officielles n'a rien à craindre. À quoi bon. Faut-il vraiment rappeler que le cinéma, au pays, est financé par l'État et que la pertinence de cet investissement collectif ne vaut que dans la mesure où on soutient l'épanouissement de la culture nationale. Autrement, pourquoi l'État voudrait-il investir lourdement dans le cinéma? Pour faire des sous? Absurde. Autant investir collectivement dans la production des spectacles de Céline Dion et de Ding et Dong. Le risque est moins important, le retour du capital plus rapide et le contenu national transparent.

Alors qu'à Ottawa, on a révisé, au mépris de l'avenir du cinéma national, la politique d'abris fiscaux, en France, la production nationale traverse, sur les genoux, le long et terrible désert du box-office et on en est réduit à s'enorgueillir du succès inespéré d'une comédie aussi mal ficelée que **la Vie**

**est un long fleuve tranquille.** Aussi la conspiration du français, mise en commun éclairée des ressources des pays francophones, paraît-elle une des solutions les plus naturelles, une des barrières les plus solides face à l'anglais tout-puissant. Mais encore faut-il qu'on trouve une façon de coproduire qui évite l'in vraisemblable et le burlesque. Quelles que soient les bonnes intentions dont pouvaient, à la source, être animés leurs producteurs, des projets comme **les Fous de Bassan** ne mènent nulle part. Il n'est pas même nécessaire de débiter le tournage pour le savoir. Non seulement perd-on toute crédibilité lorsqu'on cherche à imposer Charlotte Valandrey et Laure Marzac dans une distribution québécoise mais, pire encore, on sait que, pour soutenir les exigences de la coproduction, on doit grossir le budget d'un film et ainsi détourner, au nom de la business, l'argent alloué à la production d'œuvres cinématographiques québécoises authentiques. Généralement, on paie plus cher et on obtient un moindre résultat. Il reste donc à trouver une voie qui ne sacrifie pas l'authenticité aux exigences de la levée de fonds. On le sait, au bout du compte, ce ne sont pas les compromis cinématographiques qui voguent vers la rentabilité, mais bien **le Déclin de l'empire américain, la Guerre des tuques, Un zoo, la nuit**, des films parfaitement québécois, sans concessions dépréciantes.

Ensuite, les festivals, que la critique, inquiète, a dû pointer du doigt. Les festivals, qui ont une fonction culturelle évidente, ne sont pas des entreprises commerciales. Et c'est très bien comme cela. Cela justifie d'ailleurs le soutien que leur accorde l'État. Alors comment diable des festivals peuvent-ils encore se tenir à Montréal et ne pas se soucier de la vaste majorité francophone qui compose l'essentiel de leur clientèle. Comment peuvent-ils faire fi du contexte culturel et linguistique? Il n'est ni normal ni justifiable qu'au Québec un festival de films n'offre pas une majorité de films accessibles à un public francophone et qu'on ouvre un festival, quel qu'il soit, avec un film qui ne soit pas tourné ou sous-titré en français. Et il est regrettable qu'il faille dire et redire cela, tandis que l'État, alerté, se hâte lentement pour ne brusquer personne. On porte forcément la responsabilité d'une situation qu'on a le pouvoir de faire évoluer et dont on refuse de s'occuper. L'État ne soutient tout de même pas une gamme impressionnante d'événements cinématographiques pour qu'on lui renvoie l'image d'un art qui parle de moins en moins français! Alors qu'attend-on pour agir?

Enfin, les salles de cinéma. On a beaucoup débattu des positions respectives de la ministre des Affaires culturelles, championne surprise du fait français, et des porte-parole américains pour qui la langue est un détestable irritant qui menace bêtement la sacro-sainte marge de profit. Le cinéphile, quant à lui, se trouve un peu coincé entre ces positions inconciliables. D'un côté, il ne tient absolument pas à voir son horloge marquer six mois de retard sur l'heure continentale; de l'autre, il lui faudrait être aveugle pour ne pas constater le renforcement de la part de l'anglais sur les écrans du Québec, de loin supérieure à la proportion d'anglophones sur le territoire québécois (les projections en français ne représentaient que 56 p. 100 du nombre total de projections en 1986). La part du français s'effrite, ce qui n'est pas normal, quoi qu'en dise les chantes d'un continent fort, homogène et plus anglophone que Shakespeare.

Il est tout de même curieux que l'État, qui n'a jusqu'ici à peu près rien fait pour stimuler la présence du français sur les écrans du Québec, ait senti la nécessité de recourir à un outil législatif plutôt que d'y aller d'incitatifs et de travailler concrètement sur le terrain. À quoi bon construire des tranchées si on ne s'attarde pas d'abord à consolider les murs de la forteresse... Ainsi, qu'a-t-on fait pour ces salles parallèles qui, avec entêtement, ont tenu bien haut le flambeau du français pendant toutes ces années où l'autre langue prenait toute la place sur les écrans officiels. Moins que rien. Pourquoi d'ailleurs se montrerait-on si exigeant face à des exploitants de salles de cinéma qui respectent scrupuleusement les règles de l'économie nord-américaine quand on n'a pas le courage d'exiger le strict respect de la clientèle francophone de certains festivals qui, eux, reçoivent le soutien financier de l'État. Énigme. On arrive difficilement à percer le silence des sourds quand on ne prend pas même la peine de parler aux aveugles...

Les résultats de la remise des prix Génies en mars dernier ont rappelé que la menace ne vient pas du Canada anglais. **Un zoo, la nuit** est donc revenu de Toronto avec treize prix à la douzaine. Et il convient d'ajouter un trophée à ceux qu'a déjà reçus le film de Jean-Claude Lauzon, car il y avait longtemps qu'on n'avait entendu tant de personnes parler français sur une tribune prestigieuse de la ville reine. Remercions toute l'équipe. ■

*« Il va de soi que sans la moindre réglementation, les majors américains iront toujours au plus facile: ils présenteront autant qu'ils peuvent dans des salles, dans lesquelles ils détiennent des intérêts souvent majoritaires, les films américains de leur choix dans la langue de leur choix: l'anglais. La Loi 109 leur avait murmuré à l'oreille d'être un peu plus attentifs au public du Québec, ils n'ont pas complètement saisi le message; maintenant, avec ses modifications, la loi leur parle un peu plus fort. »*  
(Claude Fournier, président, Institut québécois du cinéma)

*« Nous souhaiterions dissiper certains malentendus répandus sur la place publique par des gens mal informés ne disposant pas à la source de chiffres véritables. Les données statistiques recueillies dans le document Jolicoeur (Analyse des comportements de consommation de longs métrages en version anglaise et des personnes âgées de 15 ans et plus de langue maternelle française) révèlent, entre autres, que les personnes de langue maternelle française ont effectué 81 p. 100 de tous les visionnements en salle en 1987; que 62 p. 100 de la population francophone consommait en 1987 les films américains en version française et 38 p. 100 en version originale; que 68 p. 100 des amateurs de vidéocassettes consommaient ce produit en version française à la maison. Il est donc faux de prétendre qu'une majorité de francophones préfèrent voir les films d'expression anglaise dans leur version originale. L'Association se fait fort de commenter la situation en tenant strictement compte de la réalité des choses. »*  
(Association des propriétaires de cinémas du Québec Inc.)